



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

audiovisuel et communication

Question écrite n° 84265

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les projets Minerva. La Commission européenne vient d'annoncer un crédit de 6 millions d'euros aux projets Minerva. Ces 27 projets de coopération européenne, lancés en 2005, s'étaleront sur deux ou trois ans et contribueront à améliorer les profits à retirer des nouvelles technologies éducatives. Ces 27 projets ont été retenus parmi 250 candidatures auxquelles ont participé 28 pays. En moyenne chaque projet bénéficie de 225 000 euros de dotation. En conséquence il lui demande de lui indiquer le projet français retenu et comment sera utilisée cette dotation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre déléguée aux affaires européennes sur les projets français retenus par les actions communautaires MINERVA. Sous le titre MINERVA, une contribution financière est allouée chaque année à des projets dont l'objectif est de sensibiliser davantage les enseignants, les étudiants, les décideurs et le grand public aux possibilités offertes par l'enseignement à distance, les technologies de l'information et la communication sur l'éducation. L'appel à propositions pour 2006 étant toujours en évaluation, les derniers résultats disponibles datent de 2005. Parmi les 27 projets retenus, la France a participé aux cinq suivants : le projet « Laboratoire climatique virtuel », projet de coopération entre l'éducation et la recherche scientifique, sera soutenu à hauteur de 262 520 euros (participation du Centre national de formation de l'enseignement technique privé) : le projet « Ovide », concernant l'usage de la technologie de la vidéo digitale dans la formation des enseignants, se voit doter de 341 159 euros (participation de l'Institut universitaire de formation des maîtres Midi-Pyrénées) : un projet d'enseignement en ligne des mathématiques et des sciences (« On-Line Learning Mathematics and Sciences ») recevra 192 464 euros (participation de l'université des sciences et technologies de Lille et de l'université de Provence) : le projet DIPSEIL qui analyse l'aide donnée aux étudiants à distance à travers des solutions basées sur l'Internet bénéficiera de 165 253 euros (participation de l'Institut national polytechnique de Grenoble) : le projet SHARE, ayant pour objectif de faciliter la réutilisation de contenus de l'enseignement à distance dans le domaine des technologies d'information de la communication, recevra 171 136 euros (participation de la société e-coordination).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84265

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 816

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4158